



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 28 MAI 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mardi 28 Mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	22 Mai 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	29
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	34
<i>Suffrage exprimé</i>	34

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Mme Sarah SALAH – ALY représentée par M. Patrice SELLY*

*Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA*

*Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM*

*M. Axel BOUCHER représenté par M. Patrice ELLAMA*

*Noëlle CHANE FAN représentée par Sabrina RAMIN*

*Mme Sabrina RAMIN – M. LE CONSTANT Philippe – M. Jean Luc JULIE ne participent pas au vote des rapports 036 05 2024 et 037 05 2024*

*M. Jean François CATAN quitte la séance avant le vote du rapport N° 040 05 2024*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240607-DEL048052024-DE  
Date de réception préfecture : 07/06/2024

*M. Patrice ELLAMA ne participe pas au vote des rapports 047 05 2024 et 048 05 2024*

*Mme Christelle HOAREAU s'est absentée pour les votes des rapports 052 05 2024 et 053 05 2024*

**ETAIENT ABSENTS :**

Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO -- Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (29 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- **Par transmission en Préfecture le :** 31 MAI 2024
- **Et publication ou notification le :**
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :**

Objet                    PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX 2020 2023 DE RECONSTRUCTION DES  
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SIDELEC POUR LA COMMUNE  
DE SAINT BENOIT.

Vu la délibération du conseil municipal N°107 12 2019 du 12 décembre 2019 approuvant le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et conformément au règlement « éclairage public » validé en conseil syndical du SIDELEC le 27 Octobre 2020, les travaux d'investissement d'éclairage public sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Sidélec Réunion et concernent les opérations de création, d'extension, de réfection complète et ou de modification de parties d'installations du réseau des ouvrages et appareillages d'éclairage public.

Les programmes d'investissement en éclairage public s'articulent notamment autour de deux grandes actions :

- Le programme pluriannuel de rénovation globale issue du diagnostic de 2019,
- Le programme annuel d'extension et de reconstruction de réseaux.

Le SIDELEC a engagé en 2022 et 2023 les travaux de la première tranche de rénovation en LED de l'éclairage public de la ville de Saint Benoit.

Ceux sont ainsi 800 points lumineux qui ont été remplacés par un éclairage plus performant et économe en énergie sur les secteurs de Sainte Anne, rive droite et rive gauche centre ville de Saint Benoit.

Ces travaux ont bénéficié de subvention du FEDER, ce qui permet de fortement réduire le fonds de concours communal à 9,5% du coût HT de l'opération.

Le tableau joint en annexe permet de détailler les coûts de travaux et d'études de cette première opération.

Les dépenses ont été entièrement réglées par le SIDELEC et il convient d'acter à présent le fonds de concours de la commune de Saint Benoit comme dans le plan de financement ci-après :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT € HT	PARTICIPATION COMMUNALE € HT (9,5%)	PARTICIPATION SIDELEC € HT y compris fonds FEDER (90,5%)
- Rénovation éclairage public de Saint Benoit – tranche 1 – secteur Lot 2	1 060 306,36	100 729,10	959 577,26

Au regard de ce qui précède, le Maire propose à l'Assemblée :

- De valider le plan de financement des travaux 2020/2023 d'éclairage public pour Saint Benoit ainsi que le fonds de concours communal.
- De charger Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- D'autoriser Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents y afférents ;

La Commission Cadre de Vie qui s'est réunie le mardi 21 mai 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°107 12 2019 du 12 décembre 2019

Vu l'avis favorable de La Commission Cadre de Vie

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A LA MAJORITE  
(- 3 abstentions Mme Sabrina RAMIN – M. Philippe LE CONSTANT –  
M. Jean Luc JULIE)**

**(M. Patrice ELLAMA, étant membre du SIDÉLEC se retire au moment du vote)**



- De valider le plan de financement des travaux 2020/2023 d'éclairage public pour Saint Benoit ainsi que le fonds de concours communal.
- De charger Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- D'autoriser Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.
- D'autoriser Le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents y afférents ;


Nombre de votant : ... ..... 32

Pour : ..... 29

Contre : ..... 0

Abstentions : ... ..... 3

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



*Acte rendu exécutoire*

- *Par transmission en Préfecture le : 07 JUIN 2024*
- *Et publication ou notification le :*
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :*